



Communiqué de presse

Paris, le 7 mai 2015

FTP A SUR L'ACQUISITION PAR VEOLIA DU GROUPE ALTERGIS

Le groupe Veolia, par l'intermédiaire de sa filiale Veolia Environnement Industries, se porte acquéreur du groupe Altergis, spécialisé notamment dans la fourniture de prestations de services et la gestion de contrats multi-métiers dans le domaine de l'énergie.

L'opération permet au groupe Veolia, après avoir cédé les activités françaises de Dalkia au groupe EDF, de redévelopper son activité de services énergétiques sur le territoire français avec l'objectif de faire émerger un nouvel acteur de référence.

Elle reste soumise, notamment, à l'approbation des autorités compétentes en matière de concentration.

Conseils juridiques de l'opération :

Le cabinet **FTP A** conseillait le groupe Veolia avec une équipe emmenée par Serge-Antoine Tchekhoff, Nathalie Younan et Sylvain Clérambourg en corporate, assistés notamment d'Adrien Ezan, et de Pierre-Antoine Bachelier pour certains aspects fiscaux de l'opération.

Le cabinet **Juridicialis** représentait les vendeurs, avec une équipe emmenée par Muriel Arnal assistée notamment de Florence Martin.

A propos de FTP A :

FTP A est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTP A réunit une équipe de 55 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contact presse (cabinet FTP A)

Aurélie Prosper – Agence Elliott & Markus

Tel : 01 53 41 41 84

a.prosper@elliott-markus.com